



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 03/01/2023
Reçu en préfecture le 03/01/2023
Publié le 03/01/2023
ID : 045-214500498-20221215-D2022151203-BF

Conseil Municipal

Délibération numéro 2022121503

Date de la convocation
09.12.2022

Date d'affichage
09.12.2022

Nombres de membre

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux, quinze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT (arrivée à 20h45), Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Catherine FOUCAULT, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ

Absents donnant pouvoir : Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL.

Absentes : Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY.

Délibération
2022121503

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Décision budgétaire modificative n°1 Budget principal

Vu le budget primitif 2022, et la DM 1,

Vu les emprunts encours souscrits par la collectivité,

Etant entendu les crédits prévus pour remboursement des intérêts d'emprunt à hauteur de 7 693 €,

Etant entendu que le remboursement des intérêts d'emprunt pour l'année 2022 s'élèvent à 7 962.41 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Adopte la décision budgétaire modificative suivante :

Section de fonctionnement	BP	DM 1
Dépenses Chapitre 66 Charges Financières compte 66111 intérêts réglés à l'échéance	7 693 €	+ 270 €
Section de fonctionnement	BP	DM 1
Dépenses Chapitre 022- Dépenses imprévues	48 000 €	-270€

Le Maire,
Florence BONDUEL



Le secrétaire de séance,
Aurélie DAUBIN

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>